



Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler)

Associations A Suivre, Agir à Villejuif, Les Amis de la Terre, Attac-Ivry-Charenton, CLCV-Ivry, Passerelles, avec le soutien de Zero waste France

collectif3R@gmail.com www.collectif3R.org facebook.com/collectif3R twitter.com/collectif3R
c/o Anne Connan 100 rue Molière-AT 09 94200 Ivry sur Seine

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne

Préfecture du Val-de-Marne

21-29 avenue du Général de Gaulle

Ivry-Sur-Seine, le 13 juillet 2025

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet: Propositions du Collectif 3R pour améliorer la bio-surveillance autour de l'usine d'incinération des déchets ménagers Interval

Monsieur le Préfet,

Le 1er avril 2025 a été publié par le bureau d'études ToxicoWatch¹ un rapport qui montre qu'il existe une pollution récente de l'air aux dioxines et à certains métaux lourds autour de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII. La pollution la plus importante semble se situer dans un rayon d'un kilomètre autour de l'incinérateur.

Ces résultats sont confirmés par les mesures faites dans le cadre de la bio-surveillance de l'usine, rapportées dans le Dossier d'Information du Public 2024 présenté lors du Comité de Suivi de Site (CSS) le 2 juillet 2025².

Les données du SYCTOM concernant les retombées atmosphériques confirment une pollution aux dioxines liée à l'usine dans les points de collecte J4 (bâtiment Optima à 400 mètres de l'usine) et J36 (Truffaut à 200 mètres de l'usine), sachant que ce sont les seuls points présentés comme conformes à la méthodologie de l'INERIS situés à moins d'un kilomètre de l'usine. Concernant les métaux lourds totaux récoltés dans les jauges Owen on constate que la concentration moyenne dans les sites mesurés est plus importante que la concentration moyenne dans les sites témoins (figure 7.1.4 du DIP 2024).

Quant aux résultats de la bio-surveillance du SYCTOM dans les mousses, ceux-ci ne peuvent pas être comparés à ceux obtenus par les chercheurs de ToxicoWatch concernant les points de mesures à moins d'un kilomètre de l'usine car le SYCTOM n'en avait pas. Néanmoins, le SYCTOM confirme la pollution de l'air majeure à Charenton qui avait été mise en évidence par ToxicoWatch. La station 3, à Charenton, présente un dépassement du "seuil de retombées significatives" pour les métaux lourds dans les mousses qui "ne permettent pas d'exclure un lien entre les niveaux de métaux mesurés dans les bryophytes et l'activité du site d'Ivry-Paris XIII".

Toxicowatch n'a pas fait de prélèvements dans les lichens, donc nous ne pouvons pas comparer leurs données avec celles du SYCTOM. Néanmoins le SYCTOM montre une discordance entre la concentration de dioxines qu'ils mesurent dans les mousses (considérée comme normale) et les lichens (considérée comme élevée) de la station 1 (Fort d'Ivry). Les mesures de dioxines de ToxicoWatch dans les mousses du Fort d'Ivry sont élevées et semblent donc être en cohérence avec les prélèvements de lichens du SYCTOM sans que nous soyons en mesure de dire si cette pollution est liée à l'usine ou à une autre source de pollution.

Lors de la réunion de Comité de Suivi de Site, l'ARS a confirmé les résultats de ToxicoWatch concernant la pollution au plomb du sol de l'école de l'Orme au Chat. Ivry est une ville considérée comme ayant un risque de saturnisme particulièrement important du fait de la proportion importante de logements

¹ https://www.toxicowatch.org/_files/ugd/8b2c54_e21f4a2636b040d3b546d8dbb6654b8a.pdf

² https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/dip/Ivry/DIP_2024.pdf

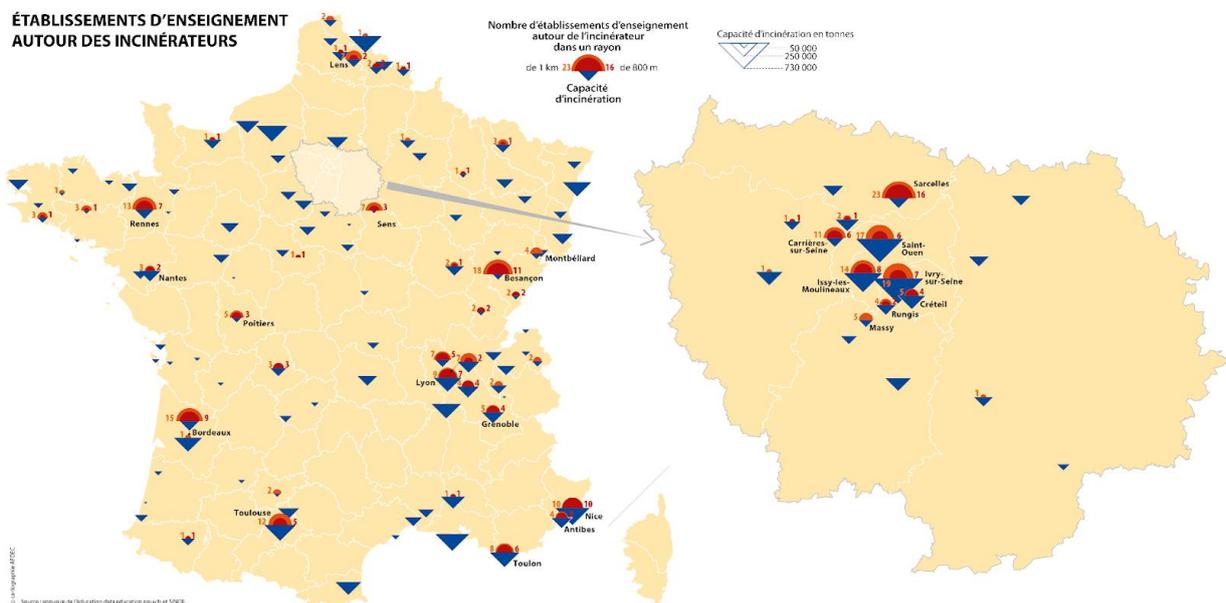
insalubres³. Une politique de réduction de toutes les expositions au plomb y est donc un enjeu majeur. Or il est établi que les sols à proximité des incinérateurs contiennent plus de plomb que ceux à distance⁴.

Devant la mise en évidence d'une pollution de l'air aux dioxines et à certains métaux lourds à moins d'un kilomètre de l'usine, nous vous demandons de faire le nécessaire pour garantir notre sécurité sanitaire et que les prochaines campagnes de surveillance environnementale intègrent :

- **une augmentation du nombre de jauges Owen et de stations de collecte de lichens et de mousses dans un rayon d'un kilomètre autour de l'usine Interval.**
- **une disposition dans toutes les directions du vent des points de collecte dans le kilomètre autour de l'usine suivant une recommandation du ministère de l'Environnement de 2004⁵.**

Nous souhaitons également porter à votre attention que la future usine Interval est située dans une situation urbaine peu habituelle pour un incinérateur d'ordures ménagères (UIOM) sur le territoire français car elle cumule une proximité particulièrement importante avec des établissements scolaires avec une capacité très élevée d'incinération (l'usine actuelle brûle presque 6 fois plus qu'un incinérateur moyen en France, la prochaine brûlera 3 fois plus qu'un incinérateur moyen).

En effet, nous avons cartographié le nombre d'écoles à moins de 800 et 1000 mètres autour de 121 usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) en France. 66% des UIOM n'ont aucune école à moins d'un kilomètre. Seuls 14% (11) des UIOM en France ont plus de 5 établissements d'enseignement dans un rayon d'un kilomètre ; l'UIOM Interval en a 19, ce qui en fait la deuxième UIOM avec la plus forte densité d'écoles dans sa proximité immédiate. La première est l'UIOM de Sarcelles, mais sa capacité d'incinération y est cinq fois moins importante que celle d'Ivry-Paris XIII. Il est notable de constater que la troisième UIOM avec la plus grande densité d'établissements scolaires à proximité de l'usine est celle de Besançon.



Lors de la CSS, les représentants de l'ARS ont justifié l'absence d'intérêt de réaliser des études sanitaires complémentaires pour étudier l'état de santé de la population qui vit à proximité immédiate de l'UIOM d'Ivry-Paris XIII par le fait que l'étude d'imprégnation par les dioxines et métaux lourds publié en

³ <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-de-la-mere-et-de-l-enfant/saturnisme-de-l-enfant/documents/article/approche-geographique-de-la-surveillance-du-saturnisme-infantile-en-ile-de-france>

⁴ https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_445/pdf.pdf

⁵ <https://cpp.alerte-sante-environnement-deontologie.fr/cpp/les-rapports/article/les-incinerateurs-d-ordures-menageres>

2009 par l'INVS n'a pas trouvé de sur-imprégnation des populations vivant à proximité de 8 incinérateurs⁶. Mais aucun des incinérateurs de cette étude n'est dans la situation urbaine de la future usine Interval (notamment aucune n'a d'écoles à moins de 1km) et il n'est pas évident que leurs résultats puissent donc être extrapolés à notre situation. La distance moyenne des habitants testés considérés comme étant proches d'un incinérateur était de 2,2 km.

Nous sommes en revanche dans la configuration urbaine de la ville de Besançon, où des études ont montré une imprégnation de la population aux dioxines autour de l'UIOM en 2011 ainsi qu'une multiplication par 2,5 du risque de lymphomes non hodgkinien⁷.

Par ailleurs, la zone autour de l'incinérateur cumule en plus de l'UIOM de nombreuses autres sources de pollutions (passé industriel, pollution des sols, autoroute, périphérique, habitat insalubre, travaux de construction...) et on ne peut exclure que ce cocktail de pollutions soit responsable de risques sanitaires sachant que l'Observatoire Régional de Santé d'Ile-de-France lui donne la note de 67/100 sur sa carte cartoviz⁸ et qu'il existe un sur-risque de mortalité par cancer dans le Val-de-Marne⁹.

Cette configuration urbaine interroge, et nous souhaitons qu'en attendant que des études sanitaires soient réalisées autour d'usines d'incinération d'ordures ménagères en zone urbaine dense, le principe de précaution s'applique :

- **et que les services de l'Etat informent les propriétaires, usagers et riverains autour de l'incinérateur qu'il existe un risque de pollution des sols car ils sont dans une zone où il y a eu une incinération importante avec une usine d'ancienne génération, comme cela a été recommandé par le ministère de l'Environnement¹⁰.**
- **qu'une réflexion ait lieu sur la pertinence de densifier de manière particulièrement importante une zone non seulement inondable, mais qui semble cumuler autant de risques sanitaires.**

L'Observatoire Régional de Santé d'Ile-de-France a montré que l'Ile-de-France a une population particulièrement importante exposée à la pollution liée à l'incinération¹¹. Six millions de Franciliens soit 56% de la population vivaient à moins de 5 kilomètres d'un incinérateur en 2005. L'Institut Paris Région a montré que de toutes les UIOM franciliennes, celle d'Ivry-Paris XIII est celle qui a la plus grande densité de population dans un rayon de 5 kilomètres¹². Ce constat avait conduit l'Observatoire régional de Santé et l'Institut Paris Région à recommander une surveillance sanitaire de la population francilienne exposée aux panaches des usines d'incinération d'ordures ménagères en 2005.

Dans ce contexte, le Val-de-Marne apparaît comme un département particulièrement exposé à la pollution liée à l'incinération des OMR. On y incinère quasiment deux fois plus de déchets par kilomètre carré et par habitant que dans le reste de l'Ile-de-France alors que nous n'y produisons pas plus de déchets.

⁶ <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/etude-d-impregnation-par-les-dioxines-des-populations-vivant-a-proximite-d-usines-d-incineration-d-ordures-menageres.-rapport-d-etude>

⁷ https://contrelincinerateurcorse.org/zi.com/IMG/pdf/Les_concentrations_sanguines_en_dioxines_et_PCBs_sont_plus_elevees.pdf

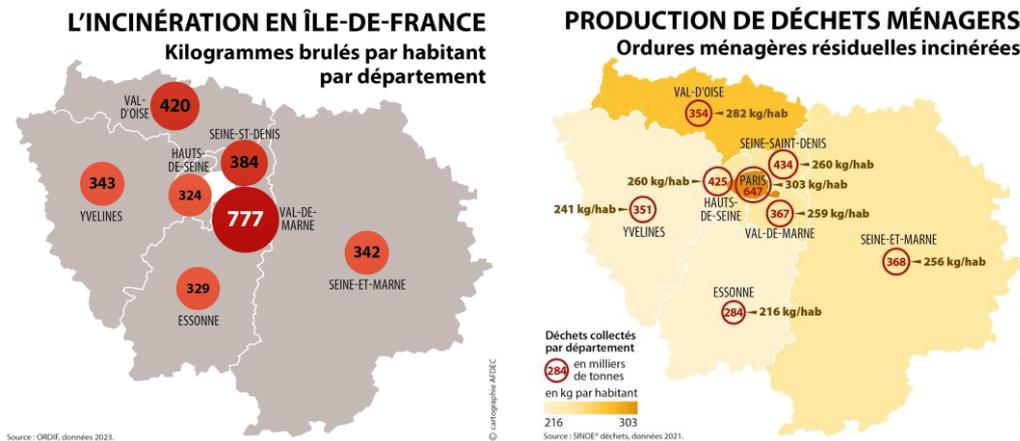
⁸ https://cartoviz2.institutparisregion.fr/?id_appli=prse3&map=@2.390498608025528,48.8227580455171,14z

⁹ https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/2025/Mortalite_et_cancer/ORS_FOCUScancers2025_Vd.pdf

¹⁰ <https://cpp.alerte-sante-environnement-deontologie.fr/cpp/les-rapports/article/les-incinerateurs-d-ordures-menageres>

¹¹ https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/2006/Etude2006_12/IncinerationSante_1_.pdf

¹² https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_445/pdf.pdf



Dans ce contexte d'exposition particulièrement importante des habitants du Val-de-Marne à la pollution liée à l'incinération des ordures ménagères résiduelles, nous nous inquiétons que l'Observatoire Régional de Santé d'Île-de-France décrit un sur-risque de mortalité par cancer dans le Val de Marne¹³.

L'exposition particulièrement importante à la pollution liée à l'incinération des habitants du Val de Marne et le nombre important d'habitants qui vivent à proximité immédiate de l'Interval implique un plan de gestion des risques particulièrement strict selon le principe de précaution.

Nous demandons :

- Que par un arrêté préfectoral vous limitiez les émissions du site de l'Interval concernant les émissions de dioxines dans les fumées et dans les sondes AMESA à < 0.01 ng TEQ/Nm³.
- Que les sondes AMESA soient en service lors des travaux de maintenance (même si le four est éteint), car c'est un moment où une forte quantité de dioxines être émises ainsi que lors des arrêts-redémarrages et des OTNOC.
- Que les valeurs limites des métaux lourds s'alignent sur les valeurs limites les plus contraignantes d'Europe.
- Que les émissions de PFAS et de particules fines et ultra-fines soient mesurées et qu'un arrêté préfectoral en limite les rejets.
- Que vous vous opposiez à toute nouvelle usine d'incinération d'ordures ménagères sur le département du Val de Marne et à toute nouvelle extension des capacités des UIOM déjà en fonctionnement.
- Que l'activité de l'usine soit publiée en temps réel (essais, arrêts-redémarrages, incidents...) pour informer la population et les médecins. C'est lors des arrêts et redémarrages que la pollution est la plus susceptible d'être relâchée en quantité importante. En cas d'incident les habitants doivent être opportunément informés et recevoir des consignes pour savoir comment se protéger.
- Que des consignes soient données dans les écoles et auprès des riverains pour savoir quoi faire en cas d'incident dans l'usine.

Dans le Dossier d'Information du Public fourni par le SYCTOM, nous constatons que pour tous les dépassements des polluants qui ont une norme définie par la loi, le SYCTOM a fait une analyse détaillée des causes de dépassements. Cette analyse a permis de démontrer par exemple que les dépassements en COT, SO₂, NO_x, CO mis en évidence en 2024 étaient liés à la présence d'encombrants provenant de Romainville. Cette analyse a permis de mettre en place des mesures correctives qui ont été efficaces sur les rejets de ces polluants.

¹³ https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/2025/Mortalite_et_cancer/ORS_FOCUScancers2025_Vd.pdf

Nous constatons que cette analyse détaillée n'est pas présentée dans le Dossier d'Information du Public concernant les émissions de PCB et de dioxines bromées qui peuvent parfois être multipliées par 10 ou 30 d'un mois à un autre.

Nous demandons :

- **Qu'en cas d'émission inhabituelle de PCB, PFAS et dioxines bromées soit présentée dans le Dossier d'Information du Public une analyse des causes possibles.**

Par ailleurs, nous tenons à rappeler que nous faisons partie du bureau du Comité de Suivi de Site et à ce titre nous aurions dû être invités à la réunion préparatoire qui s'est tenue au mois de juin 2025 à la demande de Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine.

Nos demandes sont les demandes de nombreux habitants, 2450 personnes ont signé une pétition demandant un contrôle continu et transparent de la pollution autour de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris XIII¹⁴. Vous comprendrez donc que nous nous permettons une diffusion large de ce document, vu l'intérêt suscité par ces questions auprès des habitants vivant autour de l'usine depuis la réunion publique du 27 Mai 2025.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre courrier, et nous nous tenons à votre disposition pour en discuter plus amplement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués,

Amélie BOESPFLUG
Co-président du Collectif 3R
collectif3R@gmail.com
Tel: 33 6 22 93 01 98



copie à mesdames et messieurs les élus du SYCTOM
Monsieur le Maire d'Ivry sur Seine et ses conseillers
Monsieur le Maire du XIIIème arrondissement de Paris
Monsieur le Maire de Charenton le Pont
Madame la Maire du XIIème arrondissement de Paris
Messieurs et Mesdames les députés et sénateurs d'Ivry, Charenton, Paris 12 et Paris 13
Messieurs les représentants de l'ARS du Val de Marne

¹⁴ https://www.change.org/p/pour-un-contr%C3%B4le-continu-et-transparent-de-la-pollution-de-l-incin%C3%A9rateur-d-ivry-paris-13?fbclid=IwY2xjawLXXj9leHRuA2FbQlxMQABHnRdHfqQP05vVDjcp-CWUGZgOLCDtR_gkMxkkOe4UtJvJokbtyK4kVsuH0TA_aem_SS87jMmhGLBC1-iPf-p6gQ